

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Hélène Bernier	Numéro de permis 2023056	Date d'inspection Le 16 janvier 2025	
Nom de l'établissement Garderie Les Mélodilous Centre Éducatif		Numéro de téléphone (506) 235-3285	
Adresse 183 rue Mgr Martin E Saint-Quentin NB E8A 1W3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Aucun enfant présent lors de l'inspection de renouvellement.

Discussions avec l'exploitante:

- Si une EpiPen est présente en garderie, elle doit être hors de la portée des enfants, mais non barrée.
- En aucun temps une personne de moins de 19 ans peut être seule avec les enfants de l'établissement.

Un rappel que les structures de jeux en hauteur ne doivent pas être utilisées par les enfants de l'établissement.

La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. Le permis d'exploitation sera recommandé pour une autre année.

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 janvier 2025

Date

original signé par
Hélène Bernier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 janvier 2025

Date